LIBRARY OF THE
Massachusetts
Bible Society

Catalog No. A·632·5/B·1905
Family INDO-EUROPEAN
Sub-Family ITALIC
Branch LATINIAN
Group ROMANCE
Language FRANÇAIS
Dialect
Locality FRANCE

Contents BIBLE
Version (new edition with notes by Vigouroux)
Translator J.-B. GLAIRE
Published by Roger & Chervoniz
Place PARIS
Date 1905
Accession No. 3230
Accession Date JUNE 1, 1949
Price af÷

# LA SAINTE BIBLE

SELON LA VULGATE

# OUVRAGES DE M. VIGOUROUX

**Les Livres Saints et la Critique rationaliste**. *Histoire et réfutation des objections des incrédules contre les saintes Ecritures*, par F. Vigouroux, avec des illustrations d'après les monuments, par M. l'abbé Douillard, architecte. Cinquième édition. 5 vol. in-8° . . . . . 35 fr.

Edition 5 vol. in-12 . . . . . 20 fr.

**Manuel biblique**, *ou Cours d'Ecriture sainte à l'usage des séminaires. Ancien Testament*, par F. Vigouroux. *Nouveau Testament*, par L. Bacuez. 11e édition. 4 vol. in-12 . . . . . 14 fr.

**Carte de la Palestine**, pour l'étude de l'Ancien et du Nouveau Testament. 1 feuille de 0m47 de haut sur 0m39 de large, imprimée en quatre couleurs. 6e édition. 1 fr.

Achetée avec le *Manuel biblique* . . . . . 0 fr. 50

**La Bible et les découvertes modernes en Palestine, en Égypte et en Assyrie**, par F. Vigouroux ; avec cartes, plans et illustrations, d'après les monuments, par M. l'abbé Douillard, architecte. 6e édition. 4 volumes in-12 . . 16 fr.

**Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes**, avec des illustrations d'après les monuments. 2e édit. 1 vol. in-12 . . . . 4 fr.

**Mélanges bibliques La Cosmogonie mosaïque d'après les Pères de l'Eglise**, *suivie d'études diverses relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament* (*Les inventeurs de l'explication naturelle des miracles : Eichhorn et Paulus. — Les inscriptions et les mines du Sinaï — Les Héthéens de la Bible. — Le Livre des Proverbes et la Fourmi — Susanne : caractère véridique de son histoire. — Les Samaritains au temps de Jésus-Christ. — La Bible et la critique, réponse aux* Souvenirs d'enfance et de jeunesse de *Renan*), par F. Vigouroux ; avec une carte et des illustrations d'après les monuments, par M. l'abbé Douillard, architecte. 2e édition 1 volume in-12 . . . . . 4 fr.

**La Sainte Bible selon la Vulgate**, traduite en français par M. l'abbé Glaire, avec introductions, notes, appendices et index archéologique, par F. Vigouroux ; *seule approuvée* après examen fait à Rome par la Sacrée Congrégation de l'Index. 4 vol. in-8° . . . . . 26 fr.

Le Nouveau Testament in-8° se vend séparément. . . . . 6 fr.

*Sous presse :* **La Sainte Bible**, *format in-18*, caractères neufs, comprenant : 1° le texte de la Bible distribué en alinéas avec divisions générales et secondaires des livres sacrés ; 2° des introductions ; 3° des notes nombreuses ; 4° des appendices ; 5° des illustrations archéologiques 5 vol. in-18.

**Nouveau Testament in-18** (nouvelle édition, caractères neufs), par MM. Glaire et Vigouroux. Seule traduction approuvée par le Saint-Siège. Avec notes nouvelles, — introductions, — appendices, — concorde des Evangiles, — tableau de l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, — index archéologique, table des Epîtres et des Evangiles de toute l'année. 1 vol. in-18 . . . . . 2 fr.

**Le même**, papier teinté, filet rouge . . . . . 3 fr.

**Les Saints Évangiles**, suivis des Actes des Apôtres, précédés de la messe et des vêpres. 1 vol. in-18, papier teinté, filet rouge . . . . . 1 fr. 50

EN COURS DE PUBLICATION :

**La Sainte Bible polyglotte**, contenant le texte hébreu, le texte grec, la Vulgate latine et la version française de M. Glaire, avec les différences de l'hébreu et de la Vulgate, des introductions, des notes, des cartes et des illustrations, par F. Vigouroux. Paris, Roger et Chernoviz. L'ouvrage formera 8 forts volumes grand in-8 raisin. Prix net pour les souscripteurs, le volume pris à Paris. . . . . 7 fr.

**Dictionnaire de la Bible**, contenant tous les noms de personnes, de lieux, de plantes, d'animaux, mentionnés dans les Saintes Ecritures, les questions théologiques, archéologiques, scientifiques, critiques, relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament, et des notices sur les commentateurs anciens et modernes avec de nombreux renseignements bibliographiques Ouvrage orné de cartes de plans, de vues des lieux, de reproductions de médailles antiques, de fac-similés des manuscrits, de reproductions de peintures et de bas-reliefs assyriens, égyptiens, phéniciens, etc, publié par F. Vigouroux, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. — Prix du fascicule, in-4°, de 320 col. . . . . 5 fr.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

LA

# SAINTE BIBLE

## SELON LA VULGATE

TRADUITE EN FRANÇAIS, AVEC DES NOTES

PAR

L'ABBÉ J.-B. GLAIRE

**Seule approuvée**

APRÈS EXAMEN FAIT A ROME PAR LA SACRÉE CONGRÉGATION DE L'INDEX

---

*NOUVELLE ÉDITION*

AVEC INTRODUCTIONS, NOTES COMPLÉMENTAIRES ET APPENDICES

PAR F. VIGOUROUX

Prêtre de Saint-Sulpice

PARIS

A. ET R. ROGER ET F. CHERNOVIZ

Libraires-Éditeurs

7, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

MONTRÉAL

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN

256, RUE SAINT-PAUL

IMPRIMATUR

Besançon, le 27 avril 1905

F. Labeuche,

*Vic. gén.*

# AVIS

Comme on le voit dans le Rescrit apostolique qui figure parmi les pièces suivantes, Sa Sainteté Pie IX a daigné charger Son Eminence le Cardinal archevêque de Bordeaux, Mgr l'archevêque de Paris et Mgr l'archevêque de Bourges, d'examiner notre traduction et d'en permettre la publication, pourvu qu'elle soit entièrement conforme à l'ancienne Vulgate latine authentique; qu'elle ne contienne rien de contraire à la foi et aux mœurs, et qu'elle soit accompagnée de notes ou de commentaires tirés des saints Pères de l'Eglise, ou de savants interprètes catholiques. Les trois prélats, après examen fait, ayant reconnu que notre version réunissait ces diverses conditions exigées par le Saint-Père, ont donné leur approbation reproduite un peu plus bas. Mais, il faut bien le remarquer, cette commission du Saint-Père ne doit pas être considérée comme une approbation solennelle et proprement dite du Saint-Siége. Disons, en effet, que cette approbation solennelle n'a été jamais donnée dans l'Eglise qu'à la Vulgate latine, déclarée authentique par le Concile de Trente.

Que le lecteur nous permette d'ajouter ici un mot à ce qui a été dit sur la littéralité de notre version dans l'Avertissement. Quelques nouvelles objections rendent cette addition nécessaire.

Ainsi on a prétendu qu'en voulant calquer quelquefois les mots sur la tournure ou sur l'expression latine, nous ne nous sommes pas souvenu de la règle posée par saint Jérôme lui-même : *Magis sensum è sensu, quàm ex verbo verbum transferre* (Præfat. in lib. Judith). Bossuet, Sacy, cités dans le même avertissement, ont déjà parfaitement répondu à cette objection. De notre côté, nous dirons que, sans avoir oublié ce texte, nous nous sommes souvenu de cet autre du même Père : *Melius est in divinis libris transferre quod dictum est, licet non intelligas quarè dictum sit, quàm auferre quod nescias* (In Ezech. xx); et nous répéterons, avec D. Calmet, expliquant ce passage : « Il est de trop grande conséquence, dans la traduction d'un texte, de déterminer un sens que peut-être l'auteur a voulu exprès laisser suspendu : ce n'est point exprimer son sens, c'est agir contre ses fins et ses intentions (Comm. littér. Præf. génér., t. I, p. 4). »

On nous a reproché encore d'avoir reproduit avec un soin minutieux dans nos notes les différences les plus légères qui se trouvent entre le latin et le français, comme, par exemple, notre remarque : *sont des biens,* littéralement et par hébraïsme, *sont en biens,* ou *pour biens* (Eccli., xxxix, 32). Nous l'avouons franchement, nous nous serions bien gardé de les faire, si nous n'avions eu un but utile en les faisant. Or, ce but, c'est de montrer contre les détracteurs de la Vulgate la fidélité avec laquelle saint Jérôme s'est attaché à reproduire, dans toutes ses nuances les plus fines et les plus délicates, le texte original. Ainsi, dans le passage de l'Ecclésiastique, le grec porte à la lettre *sont en biens* ou

*pour biens*, ce qui est un pur hébraïsme que l'auteur lui-même de ce livre a cru devoir respecter dans le texte grec, et que saint Jérôme, à son tour, a voulu conserver dans le latin.

En terminant sa lettre qui accompagne le Rescrit, le R. P. Sacchéri dit qu'il espère que les vœux de M. Glaire seront enfin remplis, et que sa version produira dans l'Eglise des fruits très abondants. S'il en est ainsi, nous n'aurons, en effet, rien de plus à désirer en ce monde; nos derniers jours seront pleinement satisfaits; et dans le cas où il ne nous sera pas permis d'achever nos autres travaux, nous n'en bénirons pas moins Dieu jusqu'au dernier soupir, de ce qu'il a bien voulu nous accorder la grâce insigne de contribuer à répandre sa divine parole.

J.-B. GLAIRE.

# A SA SAINTETÉ PIE IX

Très Saint-Père,

Profondément affligés de voir les protestants répandre leurs Bibles parmi les familles catholiques avec une profusion alarmante, et par ce moyen y exercer beaucoup d'influence, soit en déprimant à leurs yeux nos saintes croyances, soit en attirant les enfants de ces familles dans leurs propres écoles, les Evêques soussignés, dans le vif désir d'obvier à un mal aussi grave, viennent supplier Votre Sainteté de vouloir bien faire examiner la Traduction française de l'Ancien Testament de M. l'abbé Glaire, et de lui accorder, s'il y a lieu, l'*imprimatur*.

On ne saurait douter que ce ne soit là un puissant moyen d'arrêter les progrès du mal, l'expérience ayant déjà prouvé que la publication du Nouveau Testament du même auteur, précédemment autorisée par le Saint-Siège, avait produit les fruits les plus salutaires.

Il est incontestable que rien aujourd'hui ne peut empêcher la lecture de la Bible entière dans le monde. Or n'y a-t-il pas un grand avantage à substituer une version fidèle et autorisée aux traductions inexactes et dépourvues de toute approbation ecclésiastique?

Enfin une Bible française autorisée par le Saint-Siège ôterait aux protestants tout prétexte d'accuser injustement l'Eglise catholique d'empêcher les Fidèles de lire la parole de Dieu.

Les Evêques soussignés osent espérer que Votre Sainteté reconnaîtra la légitimité de ces considérations.

Dans cet espoir, ils la prient humblement d'agréer l'assurance de leur profonde vénération.

Rome, le 5 juillet 1870.

† Ch.-Fr. Ev. de Séez.
† Ant.-Ch. Ev. d'Angoulême.
† J.-B. Joseph. Ev. d'Arras.
† Charles. Ev. du Mans.
† Pierre-Henri. Ev. de Belley.
† Auguste. Ev. de Meaux.
† Jos.-Ar. Ev. de Beauvais, de Noyon et Senlis.
† L.-Marie. Ev. d'Aire et Dax.
† Louis. Ev. de Rodez.

A cette occasion, comme toujours, je suis heureux de m'unir à Mgr l'évêque de Rodez; et je me féliciterais si j'avais pu aider le pieux et savant M. Glaire, qui a déjà beaucoup fait pour les Saintes Ecritures. † Réné, Ev. de Quimper.

† A.-René. Ev. de Saint-Denis.
† Gaspard-Mermillod. Ev. d'Hébron, auxil. de Genève.
† J.-A.-M. Ev. de Mende.
† L.-E. Ev. de Poitiers.
† Félix. Ev. de Limoges.
† R.-François. Arch. de Cambrai.
† C.-Emile. Ev. d'Angers.
† Eugène. Ev. de Chartres.
† Flor. Arch. de Toulouse.

† Pierre. Ev. du Puy.
† M.-Joseph. Ev. de Périg. et de Sarlat.
† J.-François. Arch. de Reims.
† Jacq.-Ant. Ev. d'Amiens.
† A.-V.-Fr. Ev. de Gap.
† Jos.-Eugène. Ev d'Ottawa.
† Pierre. Ev. de Versailles.
† V.-Auguste. Arch. de Malines.
† G.-Joseph. Ev. de Tournai.
† T.-Joseph. Ev. de Namur.
† Henri. Ev. de Gand.
† Jean-Jos. Ev. de Bruges.
† J.-Clair. Ev. de la Guadeloupe.
† L.-Anne. Ev. de Saint-Claude.
† F.-N. Ev. de Valence.
† F.-Marie. Ev. de Maurienne.
† François. Ev. de Dijon.
† E.-L. Charbonneau. Ev. de Jussa, vic. ap. du Mysore.
† F. Laouenan. Ev. de Faviopolis, vic. apost. de Pondichéry.
† A.-A. Dupont. Ev. d'Azoth, vic. apost de Siam.
† Y.-M Croc. Ev. de Laranda, coadj. de Tonquin.
† Fr.-C. Ridel. Ev. de Philippopolis, vic apost. de Corée.
† Emmanuel-Jul. Ev. de Troyes.
† M.-Julien. Ev. de Digne.
† V.-Félix. Arch. de Sens.
† Antoine. Ev. de Para (Brésil).
† Petrus. Episcopus Sebⁿⁱ, Fluminis Januarii.
† Aloisius. Episc. Fortalixiensis.
† August . Ev. de Nevers.
† Louis. Arch. d'Avignon.
† François. Ev. de Carcassonne.
† J.-Joseph. Ep. Bostoniensis.
† J.-Jules. Ev. de Soissons et de Laon.
† Henri. Ev. de Fréjus et de Toulon.
† L.-Th. Ev. de Blois.
† François. Ev. de Bayonne.

---

# RESCRIPTUM

FERIA IV, DIE 22 JANUARII 1873

In audientia SSmi PII PP. IX. habita eadem die ab infrascripto Secretario exhibitus fuit supplex libellus R. D. Joannis Baptistæ Glaire, quo humiliter petit, ut Emo ac Rmo D. Cardinali Archiepiscopo Burdigalensi, et Illmis ac Revmis DD. Archiepiscopis Bituricensi, et Parisiensi Sanctitas Sua committere dignetur, versionem gallicam Veteris Testamenti ab ipso exaratam recognoscere, jurisque publici faciendam permittere. SSmus benigne annuit juxta petita, hac tamen lege, ut hujusmodi versio sit omnino conformis Veteri Vulgatæ Latinæ authenticæ, nil in ea deprehendatur contra fidem, ac mores, et cum annotationibus aut commentariis desumptis ex Sanctis Ecclesiæ Patribus, vel ex doctis catholicisque viris juxta decretum a s. Indicis Congregatione die 13 Junii 1757 editum, et die 23 Junii 1817 ab eadem confirmatum. Insuper Sanctitas Sua declaravit, ut hæc tribus superius laudatis Archiepiscopis data commissio minime censeatur veluti solemnis ac propria dictæ versionis gallicæ Veteris Testamenti approbatio a S. Sede prolata.

Loco † sigilli.

Fr. HIERONYMUS PIUS SACCHERI
*Ord. Præd. Sacr. Indicis Cong. a Secretis.*

---

Segretaria Del l'Indiche
MINERVA N° 3.

## Eᵐᵒ ac Rᵐᵒ DOMINO D. CARD. ARCHIEP. BURDIGALEN.

Eminentissime ac Reverendissime Domine,

Pergratum sane ac honorificum munus a SS. D. N. PP. IX (quem Deus diu sospitem servet) mihi est commissum ad Eminentiam Tuam Reverendissimam mittendi Rescriptum, quo Eadem Sanctitas Sua benigne indulsit supplici exhibito libello R. D. Joannis Baptistæ Glaire pro obtinenda recognitione versionis gallicæ veteris Testa-

menti ab ipso peractæ, et pro facultate eam typis consignandi, perpensis tamen et omnino adhibitis certis quibusdam conditionibus in eodem Rescripto contentis. Eminentiam vero Tuam certiorem facio ipsum Rescriptum, de quo agitur, in ejusdem versionis proœmio planè inserendum esse

Idcirco in spem adducor, D. Glaire votorum suorum adimplementum tandem consequuturum, simulque fructus in Sancta Dei Ecclesia uberrimos ex hac versione orituros.

Interim Tibi, Eminentissime Domine, felicia ac læta ex animo adprecatus sacram purpuram humiliter Tibi deosculor et ad quæque officia me paratissimum exhibeo.

Datum Romæ, die 26 januarii 1873,

Eminentiæ tuæ Reverendissimæ
Addictissimus

Fr. HIERONYMUS PIUS SACCHERI
*Ord. Præd. Sacr. Indicis Congr. a Secretis.*

La même lettre a été adressée à Nos Seigneurs les Archevêques de Paris et de Bourges.

---

Nous, Cardinal Archevêque de Bordeaux,

Vu le rapport très favorable qui nous a été fait par un savant professeur délégué par Nous, sur la traduction de l'Ancien Testament de M. Glaire, vicaire général et chanoine honoraire de notre diocèse,

Déclarons cette version conforme au texte latin de la Vulgate, et avons la conviction qu'elle sera d'une grande utilité pour les fidèles, et qu'elle remplacera avantageusement celles qui ont eu cours jusqu'à présent et dont aucune n'offre autant de garantie.

† Ferdinand, Card. Donnet, *Archevêque de Bordeaux.*

Bordeaux, le 4 mars 1873.

---

## ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

Sur le rapport qui nous a été fait par un savant professeur de théologie, que nous avions chargé d'examiner la traduction de l'Ancien Testament par M. l'abbé Glaire, nous déclarons exacte et conforme au texte de la Vulgate cette version en langue française, et nous en autorisons l'impression et la lecture.

Fait à Paris, le 1er mars 1873.

† J. Hipp., *Archevêque de Paris.*

---

## ARCHEVÊCHÉ DE BOURGES

Conformément au rapport qui nous a été fait par un de nos vicaires généraux, nous aimons à déclarer que la traduction française des livres de l'Ancien Testament, par M. l'abbé Glaire, est entièrement conforme au texte latin de la Vulgate, interprété, lorsqu'il en est besoin, par les textes originaux, et accompagné de notes explicatives, ainsi que le demande le saint Concile de Trente.

L'auteur s'est attaché à rendre cette version aussi littérale que possible. Dans son

Avertissement, il répond d'avance à ceux qui seraient tentés de lui en faire un reproche. Pour nous, nous voyons dans cette exactitude minutieuse, qui parfois pourra paraître excessive, une qualité plutôt qu'un défaut. Dans tous les cas, plus fidèle et plus complète que la plupart des versions françaises, celle-ci répond au besoin qui s'est fait sentir depuis longtemps dans notre pays, d'une traduction sûre et autorisée qu'on puisse mettre sans aucun danger entre les mains des fidèles. Nous l'approuvons en ce qui nous concerne, et selon la teneur du Rescrit apostolique, en date du 22 janvier de la présente année.

† C.-A., *Archev. de Bourges.*

Bourges, le 5 mars 1873.

# JUGEMENT

## DES CRITIQUES LES PLUS HABILES ET DES INTERPRÈTES LES PLUS SAVANTS DU PROTESTANTISME SUR LA VULGATE

1. Paul Fage ou Fagius traite de demi-savants et d'impudents tous ceux qui osent mal parler de cette version : « *Non est ergo temere nata Vulgata editio, ut quidam scioli stulte et impudenter clamitant* (1). »

2. Scaliger, cité par G. Carpzov ou Carpzovius, dit que jamais personne n'a été plus capable de traduire l'Ecriture que saint Jérôme, à cause de l'érudition et de la connaissance des langues qu'il possédait : « *Nemo majorem eruditionem et apparatum linguarum et translationem Scripturæ attulit post Hieronymum, quam Hieronymus.* » Sans partager entièrement l'avis de Scaliger, Carpzovius avoue cependant que saint Jérôme a surpassé de beaucoup tous les docteurs de son temps, et qu'il a donné des preuves irrécusables de son savoir en hébreu, soit dans ses Commentaires, enrichis de notes critiques sur les leçons et variantes et les différentes interprétations du texte, soit dans ses savantes préfaces, soit enfin dans tous ses autres travaux bibliques (2).

3. Drusius loue le Concile de Trente d'avoir donné à la Vulgate la sanction de son autorité, « parce que, dit-il, les versions nouvelles ne sont pas meilleures que cette ancienne, et qu'elles ont peut-être de plus grands défauts (3). »

4. Grotius, rendant raison du motif qui l'a porté à choisir la Vulgate pour en faire le fond de ses notes sur l'Ancien Testament, dit : « J'ai toujours beaucoup estimé cette version, non seulement parce qu'elle ne renferme rien de contraire à la saine doctrine (*nulla dogmata insalubria continet*), mais encore parce que son auteur est plein d'érudition (4). »

5. Louis de Dieu, comparant la Vulgate avec les traductions latines du Nouveau Testament faites par Bèze et par Erasme, dit : « Si j'affirme que l'auteur de la Vulgate, quel qu'il soit, est un savant et un très savant homme, je ne croirai pas avoir mal jugé. Il a des défauts, je l'avoue, il a aussi ses barbarismes ; mais je ne puis nier que j'admire partout sa bonne foi et son jugement, même dans les endroits où il paraît barbare (5). » Cet auteur ne s'est pas borné à cet aveu ; dans ses remarques tant sur l'Ancien que sur le Nouveau Testament, il appuie souvent la Vulgate et la défend contre ceux qui l'attaquent.

6. Br. Walton reconnaît qu'on doit faire grand cas de la Vulgate (*magni facien-*

(1) *Præfat. ad collat. translat. Vet. Test.*
(2) G. Carpzovius, *Crit. sacr. Proœmium*, p. 21, 22.
(3) *Loca difficilia Pentateuchi.*
(4) *Præfat. annotationum Vet. Test.*
(5) *Notæ ad Evangelia*, passim.

*dam*), tant pour son antique et son long et universel usage dans l'Occident, que pour le savoir (*doctrinam*) et la fidélité (*fidelitatem*) de l'interprète Jérôme, que les plus savants protestants (*protestantium doctissimi*) proclament avec reconnaissance comme ayant bien mérité de l'Eglise... Puis, après avoir cité comme défenseurs de cette version, Bèze, Andrews, Fage, Louis de Dieu et Casaubon, il ajoute : « Ces témoignages prouvent assez clairement que les protestants les plus savants, bien qu'ils n'accordent pas à la Vulgate une autorité souveraine, et qu'ils ne l'égalent pas aux sources primitives, en la déclarant exempte de toute erreur, ils ne la méprisent pas; ils lui rendent, au contraire, l'honneur qui lui est dû. C'est pourquoi nous l'avons insérée dans notre édition de la Bible, laissant de côté les traductions latines qui ont été faites de nos jours, d'après des manuscrits hébreux et grecs très récents, et auxquelles, à cause de leur nouveauté même, nous n'avons pas dû convenablement donner une place parmi les versions que leur antiquité rend vénérables (1). »

7. Thomas Hartwel Horn, quoique n'ayant pas une grande autorité parmi les critiques, peut d'autant mieux être invoqué en faveur de la Vulgate, qu'étant anglican, son jugement n'est pas suspect, et qu'il parle d'après l'opinion commune de ses coreligionnaires. Cet écrivain dit donc que, « bien que la Vulgate ne soit ni inspirée, ni infaillible..., il est cependant reconnu qu'elle est en général une version fidèle, qu'elle rend assez souvent le sens des Ecritures avec plus d'exactitude que les versions plus modernes..., et que, par conséquent, elle ne doit en aucune manière être négligée dans la critique biblique (2). »

8. W. Gesenius, mort en 1842, était assurément l'hébraïsant le plus habile de l'époque; eh bien, ce savant philologue malgré ses préjugés dogmatiques et son rationalisme si prononcé, combat très souvent les significations de mots hébreux et les interprétations données, soit par toutes les autres versions, soit par les commentateurs et les hébraïsants anciens et modernes, pour maintenir les sens assignés aux mots et aux phrases du texte original par l'auteur de la Vulgate. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à parcourir son *Thesaurus linguæ hebrææ et chaldææ Vet. Test.*

9. Depuis Gesenius, il a paru en Allemagne plusieurs ouvrages en faveur de la Vulgate; ouvrages faits par des protestants très renommés; nous nous bornerons à citer celui de Hermann Rœnsch, intitulé : *Itala und Vulgata; das Sprachidiom des urchrislichten Itala und der katholischen Vulgata.* — Leipzig, 1869, in-8.

J.-B. GLAIRE.

(1) *Polyglot., prolegom.*, X.
(2) *An Introd. to the critical study and Knowledge of the holy Scriptures*, vol. II, part. I, p. 239. *Eighth edition.*

# AVERTISSEMENT

En publiant notre traduction du Nouveau Testament avant celle de l'Ancien, nous avons déféré à l'avis de plusieurs évêques, d'un grand nombre de prêtres de différents pays et du Souverain Pontife lui-même; et nous l'avons fait avec d'autant plus d'empressement, qu'ils sont les meilleurs juges d'une pareille anticipation. Mais, par là même, nous avons dû mettre en tête des éditions du Nouveau Testament un avertissement qui y devenait nécessaire, quoique sa place naturelle fût immédiatement avant la traduction de l'Ancien. Nous reproduisons donc ici cet avertissement, en y faisant, toutefois, des additions nécessitées par certaines circonstances.

Bien que préparé à cette traduction par une étude des langues et de la science bibliques, continuée pendant plus de quarante années, nous n'aurions osé entreprendre une tâche aussi difficile, si nous n'y avions été fortement engagé, et en France et en plusieurs pays étrangers, par des hommes dont l'autorité doit être du plus grand poids pour nous. Si donc il y a eu témérité de notre part, nous espérons trouver dans ces encouragements une excuse légitime.

Nous avions d'abord pensé à reproduire la version de Sacy, avec de nombreux changements; mais, après un examen plus approfondi et une confrontation plus rigoureuse de cette version avec la Vulgate, nous avons dû renoncer à cette idée. Sacy, en effet, est moins traducteur que paraphraste; il semble même, dans une multitude de passages, affecter de s'écarter de la lettre, sans qu'il y ait le plus léger motif qui puisse l'y obliger. Aussi, il faut bien le reconnaître, si la traduction se recommande par une grande pureté et une certaine élégance de style, elle ne laisse pas même entrevoir qu'elle soit la représentation d'un texte qui a conservé dans tout leur naturel les couleurs si vives et si tranchées de la composition orientale dont il émane. Ajoutons que ce mode de traduction libre, tout en mettant fort à l'aise le traducteur lui-même, laisse souvent la pensée de l'écrivain sacré dans un vague et une obscurité qui ne permettent pas au lecteur de la saisir d'une manière claire et précise. De là vient que quand on compare Sacy avec saint Jérôme, on ne comprend pas toujours quel rapport il peut y avoir entre l'un et l'autre.

Quant à la traduction de Genoude, elle est trop défectueuse pour que nous ayons songé un seul instant à la prendre pour base de notre travail. L'auteur, profondément ignorant de tout ce qui touche à nos divines Ecritures, a accumulé contre-sens sur contre-sens, omis une foule de mots importants; et, quoiqu'il semble avoir voulu se conformer à la Vulgate et la reproduire aussi littéralement qu'il est possible, il lui arrive constamment de l'abandonner pour suivre l'hébreu ou le grec, sans les traduire exactement, et de copier, avec une fidélité scrupuleuse, la paraphrase de Sacy.

On comprend aisément que nous ayons cherché à mettre à profit les traductions bibliques de Bossuet. Il y a trente-cinq ans que, sur les instances d'un vénérable sulpicien, M. Mollevaut, nous entreprîmes de recueillir de ses divers ouvrages tout ce qu'il a traduit de nos saintes Ecritures. Ainsi nous devons beaucoup au grand évêque de Meaux; cependant il nous est arrivé fort souvent de donner des interprétations autres que les siennes. On ne saurait s'en étonner, puisque, malgré son érudition, d'ailleurs prodigieuse, Bossuet manquait d'une connaissance indispensable à tout exégète de la Bible, de la connaissance de l'hébreu.

Mais nous devons au lecteur quelques explications sur la nature de notre propre travail. Le premier devoir d'un traducteur étant de choisir un texte qui puisse donner toutes les garanties désirables, nous nous sommes entièrement conformé à l'edition de la Vulgate donnée à Turin par Hyacinthe Marietti, et approuvée par un décret de la Congrégation de l'Index, en date du 26 juin 1850. Quant a notre traduction elle-même, ce qui la caractérise surtout, c'est une rigoureuse littéralité. Ainsi, toutes les fois que les exigences de notre langue ne s'y sont pas opposées, nous avons rendu la Vulgate mot pour mot. Or, voici les avantages que nous avons cru trouver dans ce genre d'interprétation. D'abord la Bible conserve mieux son admirable simplicité, sa noble concision, la richesse et la vivacité de ses images, la hardiesse de ses tropes; en un mot, tout le charme d'un style pittoresque, qui attache le lecteur, sans le fatiguer jamais. En second lieu, toutes les traductions autorisées ont suivi le système de la littéralité, et la Vulgate elle-même s'y est généralement conformée; car le manque de clarté qu'on lui reproche dans un grand nombre de passages vient précisément de ce que son auteur a cru devoir expliquer les textes originaux au pied de la lettre (1). Troisièmement enfin, le respect même dû à la parole de Dieu nous a empêché d'adopter le mode d'une traduction libre, comme exposant continuellement le traducteur à faire prendre le change sur le vrai sens des écrivains sacrés, en leur prêtant des idées qui ne sont pas les leurs.

(1) Plusieurs critiques ont objecté que saint Jérôme s'est souvent éloigné du texte hébreu; nous avons répondu ailleurs à cette objection; nous nous bornons à dire ici que le texte hébreu que lisait le saint docteur était évidemment différent du nôtre dans plusieurs endroits.

Que si, malgré ces motifs, on nous faisait encore le reproche d'être trop littéral, nous nous croirions en être pleinement justifié par la considération que ce mode de traduction nous a été imposé par le traducteur sans égal, Bossuet, que nous avons pris pour modèle, et à qui, par conséquent, nous avons dû faire le plus d'emprunts possibles. Or, Bossuet ne connaît pas de raison suffisante d'abandonner jamais, même au détriment du génie de notre langue, une littéralité qui rend le texte, et le texte tout entier, dans sa simplicité, dans sa rudesse, et, le cas échéant, dans ses ombres et son obscurité; une littéralité qui n'autorise point la licence criminelle d'introduire dans le texte des paraphrases qu'on devrait renvoyer dans les notes, pour ne point mêler ou substituer la pensée de l'homme à la pensée de Dieu; une littéralité qui ne veut pas que, par un esprit de ménagement et une fausse délicatesse, on donne un sens vague à un terme précis; une littéralité qui exige, non seulement que les expressions et les tours identiques dans le texte se rendent de la même sorte dans la traduction, mais encore que la figure du texte, son allure, sa manière d'être, sa physionomie, soient fidèlement reproduites en conservant tous les idiotismes grecs ou hébreux. Enfin, Bossuet ne connaît pas de raison suffisante d'abandonner la littéralité qui, en présence du texte sacré, rejetant toutes les pompes de l'éloquence humaine, parle simplement, et comme de mot à mot, la langue des pauvres pêcheurs de Galilée. Ces considérations, que Bossuet a répandues çà et là dans ses écrits (1), se trouvent parfaitement résumées dans le passage suivant, où, en parlant de la traduction de Sacy, imprimée à Mons, il dit au maréchal de Bellefonds : « Je vois avec regret que quelques-uns affectent de lire une certaine version plus à cause des traducteurs qu'à cause de Dieu qui parle, et paraissent plus touchés de ce qui vient du génie ou de l'éloquence de l'interprète, que des choses mêmes. J'aime, pour moi, qu'on respecte, qu'on goûte et qu'on aime, dans les versions les plus simples, la sainte vérité de Dieu. Si la version de Mons a quelque chose de blâmable, c'est principalement qu'elle affecte trop de politesse, et qu'elle veut faire trouver, dans la traduction, un agrément que le Saint-Esprit a dédaigné dans l'original. Aimons la parole de Dieu pour elle-même; que ce soit la vérité qui nous touche, et non les agréments dont les hommes éloquents l'auront parée. La traduction de Mons aurait eu quelque chose de plus vénérable et de plus conforme à la gravité de l'original, si on l'avait faite un peu plus simple, et si les traducteurs eussent moins mêlé leur industrie, et l'élégance naturelle de leur esprit à la parole de Dieu (2). »

Il semble que Sacy avait sous les yeux ces paroles de Bossuet et qu'il

(1) M. Wallon (de l'Institut), digne interprète de Bossuet, a réuni la plupart de ces considérations dans *les Evangiles, traduction de Bossuet, mise en ordre*, Avertissement, *passim*.

(2) *Lettre* XIX *au maréchal de Bellefonds*, t. XXVII, p. 76, édit. de Versailles, 1818.

en sentait toute l'importance, lorsque, l'année même de sa mort, il disait à son ami Fontaine, au sujet de sa traduction de la Bible : « Que sais-je, si je n'ai rien fait contre les desseins de Dieu? J'ai tâché d'ôter de l'Ecriture sainte l'obscurité et la rudesse, et Dieu, jusqu'ici, a voulu que sa parole fût enveloppée d'obscurités. N'ai-je donc pas sujet de craindre que ce ne soit résister aux desseins du Saint-Esprit, que de donner, comme j'ai tâché de faire, une version claire et peut-être assez exacte par rapport à la pureté du langage? Je sais bien que je n'ai affecté ni les agréments, ni les curiosités qu'on aime dans le monde, et qu'on pourrait rechercher dans l'Académie française. Dieu m'est témoin combien ces ajustements m'ont toujours été en horreur; mais je ne puis me dissimuler à moi-même que j'ai tâché de rendre le langage de l'Ecriture clair, pur et conforme aux règles de la grammaire; et qui peut m'assurer que ce ne soit pas là une méthode différente de celle qu'il a plu au Saint-Esprit de choisir? Je vois dans l'Ecriture que le feu qui ne venait pas du sanctuaire était profane et étranger, quoi qu'il pût être plus clair et plus beau que celui du sanctuaire... Il ne faut pas se tromper dans cette belle pensée d'édifier les âmes. Il y a une grande différence entre contenter et édifier. Il est certain que l'on contente les hommes en leur parlant avec élégance; mais on ne les édifie pas toujours en cette matière (1). »

On comprend aisément que, d'après ces considérations, nous n'ayons pas couru après l'élégance du style, vaine chimère qu'on n'atteindra jamais, dans une traduction de la Bible, sans s'écarter de la voie de la fidélité et de l'exactitude. Nous avions d'ailleurs un autre modèle que nous devions tout naturellement imiter : nous voulons parler de saint Jérôme. Or, le savant Père s'est-il jamais fait un scrupule de s'écarter du génie de l'idiome latin, en employant des termes et des tours de phrases inusités dans la pure latinité classique? Et si, sans remonter aussi haut, nous demandions à l'Italien Martini, à l'Espagnol Scio, à l'Allemand Allioli et aux auteurs de la Bible anglaise catholique, pourquoi ils ont, eux aussi, sacrifié si souvent, dans leurs versions, le génie de leur langue, et surtout l'élégance du style, ils ne manqueraient pas de répondre : que c'était pour ne pas être obligés de sacrifier quelque chose de beaucoup plus important, le respect et la fidélité dus au texte sacré. Mais si notre traduction, comme toutes celles qui se piquent d'une rigoureuse fidélité, n'est pas *d'une élégance classique*, comme on dit, elle est du moins correcte; aussi osons-nous affirmer, en nous fondant sur le témoignage de plusieurs littérateurs des plus distingués, que ceux qui en ont critiqué certains passages ont prouvé, par là-même, qu'ils avaient une connaissance bien imparfaite de notre langue; car nous n'avons nullement dépassé les limites tracées par des

(1) Sainte-Beuve. *Histoire de Port-Royal.*

écrivains qui jouissent d'une grande autorité dans le monde littéraire.

Cependant, hâtons-nous de le dire, partout où une trop grande littéralité ne rendait pas assez fidèlement ou assez clairement la pensée de ces écrivains, nous l'avons abandonnée; mais, dans ce cas même, nous ne nous en sommes éloigné que le moins possible, et en reproduisant, dans les notes, les termes et les constructions que notre langue ne permettait pas d'introduire dans le corps du texte. D'un autre côté, nous n'avons pas cru devoir nous en écarter, en traduisant certains mots de plusieurs manières, puisque, dans les textes primitifs eux-mêmes, ils offrent réellement une variété de sens. Tel est, par exemple, le verbe *dire* (en latin *dico*), qui, en hébreu aussi bien qu'en chaldéen, en syriaque et en arabe, signifie souvent *répondre*, *répliquer*, *repartir*, etc., et auquel saint Jérôme lui-même a substitué tantôt *inquio*, tantôt *aio*. Tel est encore *répondre (respondeo)*, mot représentant l'hébreu ענה, primitivement *élever la voix*, *crier*; combien de fois n'échange-t-il point sa signification première contre celle de *prendre la parole*, ou *parler avant tout autre*? Et, pour ne plus citer qu'un exemple en ce genre, la même particule *et* ne réunit-elle pas, dans les quatre langues orientales que nous venons de nommer, les diverses nuances de *mais*, *cependant*, *en outre*, *ensuite*, etc., tandis qu'en mille endroits elle devient purement pléonastique pour un traducteur français, surtout quand elle marque simplement l'apodose? Enfin, on ne viole certainement pas les lois de la littéralité, ni en négligeant dans une traduction française les particules *quia*, *quoniam*, quand elles ne sont qu'explicatives, ou en les rendant par *disant*, *en disant*, lorsque, représentant le כי hébreu, le ان arabe, le که persan, elles ne servent qu'à introduire dans le récit un discours direct; ni en substituant un nom au pronom qui le représente, afin d'éviter la confusion, l'amphibologie, et, en un mot, tout ce qui pourrait blesser la susceptibilité de notre langue.

Nous croyons avoir rendu plus fidèlement que la plupart des traducteurs en langue vulgaire, bien des phrases tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, non seulement en tenant compte de l'emploi ou de l'omission de l'article déterminatif, qui existe dans l'hébreu et dans le grec, et que l'auteur de la Vulgate n'a pu reproduire dans le latin; mais en conservant, autant qu'il a été possible, l'ordre même des mots, attendu que cet ordre influe toujours plus ou moins sur le sens du texte; car il est incontestable que certaines inversions, contraires à la marche naturelle et ordinaire de la phrase, ne sont nullement arbitraires et un pur effet d'euphonie, mais que le mot qui occupe la première place dans une proposition est généralement celui auquel l'écrivain sacré attache le plus d'importance, et par conséquent sur lequel il veut arrêter plus particulièrement l'esprit du lecteur (1).

(1) Ce n'est pas seulement dans les langues bibliques que l'on trouve ces sortes de constructions grammaticales, c'est encore dans beaucoup d'autres idiomes, tant

Comme un certain nombre de passages de l'Ecriture se trouvent diversement rendus dans les versions qui sont à l'usage des catholiques anglais, espagnols, italiens et allemands, nous avons emprunté de ces versions les sens qui nous ont paru les mieux fondés (1).

L'Eglise s'opposant avec la plus grande sagesse à la publication de versions en langue vulgaire, quand elles ne sont pas accompagnées de notes tirées des saints Pères ou de savants écrivains catholiques, nous en avons ajouté à notre traduction; elles ont pour objet, tantôt d'éclaircir les passages obscurs, tantôt de justifier la Vulgate contre l'accusation de barbarie, en montrant que les irrégularités si étranges qu'on lui reproche ne sont pour la plupart que de purs hébraïsmes, qu'elle a voulu conserver par respect pour le texte sacré, tantôt de réfuter les objections faites dans le monde par des chrétiens qui ne sont pas suffisamment instruits de ce qui touche à la religion, tantôt enfin de concilier les principales contradictions apparentes de la Bible. Mais comme il est certaines difficultés qui, par leur nature, ne sauraient être bien expliquées au moyen de simples notes, nous avons cru devoir placer des observations préliminaires en tête des livres où se rencontrent ces difficultés.

Beaucoup de catholiques ne rougissant point de se joindre au commun des protestants, pour déprimer la Vulgate, ou au moins pour lui refuser toute l'estime qui lui est due à tant de titres, nous avons cru devoir mettre ici les témoignages des critiques les plus habiles, et des interprètes les plus savants du protestantisme en faveur de cette version, qui a conquis d'ailleurs la vénération de tous les siècles qu'elle a traversés.

Lorsque notre version du Nouveau Testament a paru pour la première fois, le R. P. Grenier, missionnaire oblat, à Québec, dans le bas Canada, a bien voulu nous proposer quelques améliorations que nous avons mises à profit avec reconnaissance. La table qui termine cet avertissement est une de ces améliorations. Ainsi c'est d'après les conseils du savant missionnaire que nous avons traduit en français *A table of references,* placée à la fin des Bibles anglaises catholiques, en l'intitulant : *Citations, par ordre alphabétique, des textes de la Bible qui établissent les dogmes catholiques contre les erreurs des protestants.* Les catholiques peuvent opposer ces citations avec confiance aux protestants qui leur disent que leurs prétendus dogmes ne sont nullement fondés sur l'Ecriture, et qu'ils n'ont d'autre appui que les décisions imaginaires de

de l'Orient que de l'Occident; et le français, en particulier, en fournit de nombreux exemples.

(1) Ces versions, que nous avons souvent confrontées en composant la nôtre, sont la Bible anglaise, dont l'Ancien Testament a été publié pour la première fois à Douai par le Collège anglais, et le Nouveau à Reims, également par le Collège anglais; la Bible espagnole de Philippe Scio; la Bible italienne d'Antoine Martini, et la Bible allemande de Joseph-François Allioli.

l'Eglise romaine. C'est encore d'après ses conseils que, dans le volume consacré au Nouveau Testament, nous avons ajouté une note supplémentaire dont le but est d'appuyer par des exemples celle qui a rapport aux expressions, *les frères*, *les sœurs de Jésus* (Matth., XII, 46; XIII, 55, 56), « point très important, dit le P. Grenier, dont nos frères séparés se servent tous les jours pour égarer nos pauvres catholiques. »

Nous venons de dire en quoi nous avons tâché de mieux faire que nos devanciers, et par quelle voie nous avons cherché à y parvenir. Avons-nous atteint ce but? on en jugera. Evidemment, quant à nous, si nous ne pensions pas que notre travail, envisagé sous les nombreux et divers points de vue qu'il embrasse, réunit au moins quelques avantages de plus que les autres travaux de même genre, nous n'aurions jamais eu l'idée de le publier, ou plutôt nous l'aurions abandonné, dès que nous aurions reconnu l'inanité de nos efforts. Mais avons-nous réussi de manière à être satisfait de notre œuvre, à la juger, non plus par comparaison avec les autres traductions françaises, mais avec le modèle dont nous avons entrepris la copie, c'est-à-dire la Vulgate, le livre que tout homme versé dans les matières bibliques considère comme le plus difficile à faire passer dans notre langue? Sous ce rapport, personne assurément ne jugera notre traduction plus sévèrement que nous ne l'avons fait nous-même, parce que personne n'a mieux compris toute l'étendue des difficultés que présente un pareil travail, non seulement pour le langage et pour le style, mais pour le sens exégétique et théologique. Aussi n'est-ce pas sans dessein que, dès les premiers mots de cet avertissement, nous avons déclaré que, malgré nos quarante années consacrées à l'étude des diverses branches de la science biblique, nous n'aurions pas osé entreprendre une tâche aussi difficile, si nous n'y avions été fortement engagé par des hommes dont l'autorité doit être du plus grand poids pour nous. Nous sommes donc pleinement convaincu que dans quelques passages sur le sens desquels diffèrent entre eux, et les théologiens, et les commentateurs, et les Pères eux-mêmes, nous avons pu ne pas choisir le sentiment le mieux fondé, malgré la comparaison la plus minutieuse des divers moyens qu'offre à un traducteur la critique sacrée, aussi bien que l'herméneutique et l'exégèse. Nous ne sommes pas moins convaincu qu'en ce qui touche au langage et au style, plusieurs imperfections ont pu nous échapper, les unes par inadvertance, les autres par suite du système de littéralité que nous avons adopté.

Quant aux notes qui accompagnent notre traduction, il en est quelques-unes qui, au premier abord, paraîtront peut-être trop scientifiques; mais, comme cette traduction est destinée à tous les catholiques indistinctement, et par conséquent aux hommes instruits et même aux savants, aussi bien qu'à ceux dont l'esprit est moins cultivé, nous avons cru qu'elles ne seraient pas sans quelque utilité. Encore ici, nous n'hé-

sitons pas à le dire, il est très possible que nous ne soyons pas toujours resté dans une juste mesure.

Un dernier mot sur notre traduction. Il y a, sans contredit, dans différentes parties de la Bible, des passages très difficiles à comprendre, puisque l'apôtre saint Pierre lui-même avoue qu'il s'en trouve dans les Epîtres de saint Paul (II Pierre, III, 16). Nous rappellerons donc au lecteur que, comme, d'après le même apôtre, *il n'est pas permis d'expliquer aucune prophétie*, c'est-à-dire aucune parole inspirée de l'Ecriture, *par une interprétation particulière*, il devra, pour tous ceux que nous n'avons pu expliquer suffisamment, recourir aux pasteurs de l'Eglise qui ont reçu lumière et mission pour éclaircir les difficultés, comme on recourt ordinairement, et tout naturellement, aux jurisconsultes, par exemple, pour toute question de législation embarrassante, ou bien au médecin, pour tous les cas difficiles que peut présenter la pathologie ou toute autre partie de la médecine.

J.-B. GLAIRE.

# PRÉFACE

La *Bible*, expression tirée du mot grec *livre*, et qui signifie elle-même le *livre par excellence*, est devenue, depuis quelques siècles, un nom propre que l'on met en tête du recueil de nos saintes Ecritures. On appelle la Bible *sainte*, parce qu'elle contient la parole de Dieu écrite par des hommes divinement inspirés, qu'elle traite de la religion, chose la plus sainte et la plus sacrée; qu'elle est une source de vérité et qu'elle contribue puissamment à nous sanctifier, en nous offrant les règles de conduite les plus sages et les plus parfaites. Elle se compose de l'*Ancien Testament*, ou Ancienne Alliance que Dieu fit autrefois avec son ancien peuple, les Hébreux, et du *Nouveau*, qui est la Nouvelle Alliance faite par la médiation de Jésus-Christ sur la croix. Mais nous prenons ici ces dénominations pour les monuments ou les livres qui nous font connaître sous leurs divers rapports ces deux Alliances divines. Or les livres de l'Ancien Testament sont : La *Genèse* (en grec, *génération, naissance*), qui commence par le récit de l'origine du monde; l'*Exode* (en grec *sortie*), rapportant la sortie des Israélites de l'Égypte; le *Lévitique*, où figure surtout la tribu de *Lévi;* les *Nombres*, ainsi nommés à cause des divers dénombrements qui s'y trouvent; le *Deutéronome* (en grec, *seconde loi*), qui est en grande partie une répétition des lois déjà connues; *Josué*, qui tire son nom de Josué, successeur de Moïse; les *Juges*, dont l'objet principal est l'histoire des chefs qui gouvernèrent les Israé-

lites depuis la mort de Josué jusqu'à Samuël; *Ruth*, contenant l'histoire d'une femme moabite de ce nom, devenue fort célèbre; les *Rois*, formant quatre livres dont les deux premiers ne faisaient qu'un autrefois sous le nom de *livre de Samuël*, soit parce qu'on croyait que Samuël en était l'auteur, soit parce qu'il commence par la naissance de ce prophète, et qu'il contient sa vie, son gouvernement et sa mort, et dont les deux derniers ne faisaient également qu'un appelé *Livre des Rois*, parce qu'ils rapportent les actions des rois d'Israël et de Juda (1); les *Paralipomènes* (en grec, *choses omises*), qui tout en répétant un grand nombre de faits déjà contenus dans les *Rois*, renferment cependant quelques événements et quelques particularités qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans l'Écriture; les *deux livres d'Esdras*, dont le second porte le nom de *Néhémie* dans les Bibles hébraïques; *Tobie*, qui n'est que l'histoire des deux Tobie, père et fils; *Judith*, nom tiré de celui d'une sainte veuve qui délivra la ville de Béthulie; *Esther*, nom également tiré de celui d'une Juive illustre, qui obtint d'Assuérus, roi de Perse, la liberté et la vie des Juifs; *Job*, contenant l'histoire et surtout les malheurs d'un homme ainsi appelé; les *Psaumes*, au nombre de cent cinquante, dits *Psaumes de David*, parce que c'est David qui en a composé la plus grande partie; les *Proverbes*, c'est-à-dire les sentences, les maximes; le sujet général de ce livre est en effet des leçons courtes et instructives, écrites par Salomon en un style concis et sentencieux; l'*Ecclésiaste* (en grec, *qui assemble*) ou *orateur parlant devant une assemblée;* nom qui désigne Salomon, comme le prouve le livre lui-même en plusieurs endroits; le *Cantique des cantiques*, c'est-à-dire, le *plus beau des cantiques;* sainte allégorie qui nous représente l'amour réciproque de Dieu et de l'Église; la *Sagesse*, ou recueil de toutes sortes d'instructions qui conduisent à la vertu; l'*Ecclésiastique* (en grec, *livre en usage dans l'assemblée, dans l'Eglise*), qui fait l'éloge de la sagesse des patriarches, des prophètes, et autres personnages illustres du peuple hébreu, qui trace des règles de conduite et exhorte à l'amour de la sagesse; les *Prophètes*, au nombre de seize, dont les prophéties se rapportent principalement ou aux Juifs, ou aux nations étrangères, ou au Messie, et dont quatre sont appelés *grands prophètes*, et douze, *petits prophètes*, à cause du peu d'étendue de leurs prophéties; les premiers sont : *Isaïe*, *Jérémie* auquel on

(1) Remarquons cependant que le deuxième de ces deux premiers livres, contenant l'histoire de Saül, premier roi des Hébreux, peut légitimement porter le titre de *Livre des Rois*, aussi bien que les derniers.

joint *Baruch,* son secrétaire, et auteur d'une prophétie, *Ézéchiel, Daniel;* les derniers : *Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum. Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie;* enfin, les *Machabées*, premier et second (les troisième et quatrième étant apocryphes), qui contiennent l'histoire des fils de Mathathias. illustre héros de la nation juive, et dont l'un des fils était surnommé *Machabée.*

Nous ne terminerons point cette préface sans rappeler que l'Écriture sainte étant la parole même de Dieu, son divin Testament, le dépôt de ses secrets et de ses divines volontés, elle ne saurait profiter qu'autant qu'on la lira avec une foi vive, une humilité profonde, une soumission parfaite et une entière pureté d'intention.

J.-B. GLAIRE.

# INTRODUCTION

# AU PENTATEUQUE

## I.

### ANALYSE DU PENTATEUQUE.

#### § I. Du Pentateuque en général.

On appelle Pentateuque le livre dans lequel Moïse, libérateur et législateur des Hébreux, a raconté, avec l'aide de l'inspiration divine, vers le XV^e^ siècle avant notre ère, les origines du monde et l'histoire du peuple de Dieu jusqu'au moment où celui-ci est sur le point d'entrer dans la Terre Promise.

Le Pentateuque, de πέντε, *cinq*, et τεῦχος, *volume*, est ainsi nommé à cause de sa division en cinq livres dans les Bibles grecques et latines. Les Juifs l'ont toujours appelé *Thorah* ou la *Loi*, parce qu'il contient la législation mosaïque et que la Genèse elle-même n'est qu'une introduction historique à la Loi. Nous désignons les cinq livres du Pentateuque par un nom tiré de leur contenu et surtout du sujet dont ils s'occupent d'abord, à cause de l'usage oriental de dénommer un livre par son commencement : 1° *Genèse* ou *origine*, parce qu'elle raconte en commençant la création et l'origine des choses ; 2° *Exode* ou *sortie*, parce que le commencement et plus de la moitié du livre sont employés à décrire la sortie des Hébreux d'Egypte ; 3° *Lévitique*, parce que les premiers chapitres et une portion considérable de ce livre sont exclusivement consacrés à l'exposition des lois cérémonielles faites pour la tribu de Lévi ; 4° *Nombres*, parce qu'ils commencent par un dénombrement du peuple et des lévites ; 5° *Deutéronome* ou *seconde loi*, parce qu'il contient une récapitulation, une seconde promulgation de la loi

déjà donnée. — Les Hébreux désignent les cinq parties du Pentateuque par le premier mot de chaque livre : *Bereschith, Veelle schemoth*, etc.

La Genèse sert d'introduction aux quatre derniers livres du Pentateuque et à toute l'histoire du peuple de Dieu. Elle nous raconte l'histoire du monde jusqu'à la vocation d'Abraham, et l'histoire des patriarches Abraham, Isaac et Jacob jusqu'à la mort de ce dernier en Egypte. La famille de Jacob devient un peuple en Egypte. Les trois livres qui suivent la Genèse nous font connaître d'une manière continue l'histoire de l'établissement de la nationalité hébraïque et la loi qui lui est donnée. Le cinquième livre, le Deutéronome, a, comme la Genèse, une physionomie à part : il se compose d'une suite de discours dans lesquels Moïse résume, explique ou complète le code qu'il a imposé à Israël par l'ordre de Dieu. La Genèse prépare donc l'Exode, le Lévitique et les Nombres, et le Deutéronome les récapitule. Tel est le plan général et l'unité du Pentateuque.

### § II. La Genèse.

La Genèse se divise en dix sections d'inégale longueur et d'inégale importance, mais très caractérisées. Elles sont précédées du récit de la création, qui sert d'introduction et comme de préface à tout le Pentateuque et à toute la Bible.

Création du monde, I-II, 3.
1° Histoire des origines du monde et de l'humanité, II, 4-IV, 26.
2° Histoire de la descendance d'Adam, V-VI, 8.
3° Histoire de Noé, VI, 9-IX, 29.
4° Histoire des enfants de Noé, X-XI, 9.
5° Histoire de Sem, XI, 10-26.
6° Histoire de Tharé et d'Abraham, XI, 27-XXV, 11.
7° Histoire d'Ismaël, XXV, 12-18.
8° Histoire d'Isaac, XXV, 19-XXXV
9° Histoire d'Ésaü, XXXVI.
10° Histoire de Jacob, XXXVII-L.

Ainsi, au commencement de la section 10e, nous lisons : « *Voici les générations de Jacob :* Joseph avait dix-sept ans, etc. » Le mot *générations* signifie ici purement et simplement *histoire*, puisque ces générations ont été déjà énumérées, XXX; tous les fils de Jacob sont nés pendant la vie d'Isaac et pour ce motif leur naissance a été racontée

dans l'histoire d'Isaac et n'est pas répétée ici. De même, II, 4 et suivants : « Voici les générations du ciel et de la terre, » signifie simplement : « Voici l'histoire de la création, etc. »

Cette division est très clairement indiquée dans la Genese même. Chacune des dix sections commence par ces mots : *Voici les générations.* C'est pour ainsi dire le titre qui annonce aux lecteurs une nouvelle partie du livre. Moïse emploie le mot de *générations* de la même manière que nous emploierions le mot d'*histoire*, parce que les généalogies forment le cadre de son histoire et que les générations des patriarches sont en même temps l'histoire des patriarches et de leur famille. La Genèse est comme un vaste tableau généalogique auquel est joint le récit des événements. C'est là ce qui constitue l'unité de la Genèse et en explique le tissu et la composition.

L'auteur suit une marche uniforme et traite son sujet, dans chacune de ses dix sections, de la même manière. Quand une généalogie se subdivise en plusieurs rameaux, les rameaux secondaires, dont les chefs ont été nommés dans le récit des événements, obtiennent toujours une mention. Ces rameaux sont invariablement énumérés dans l'ordre inverse de leur importance et avant la branche principale. Les branches secondaires sont ainsi *éliminées* et ne reparaissent plus, si ce n'est accidentellement. Le nombre d'années qu'a vécu chacun des patriarches de la ligne directe est constamment donné ; ce nombre n'est point indiqué pour les lignes latérales, Ismaël excepté. L'auteur se contente de relever en passant quelques particularités de leur histoire. Il pousse généralement l'énumération des descendants assez loin.

Chaque section commence d'ordinaire par une *répétition* ou récapitulation. Ainsi nous lisons, Gen., XXV, 19-20 : « Voici les générations d'Isaac, fils d'Abraham. Abraham engendra Isaac. Celui-ci, à l'âge de quarante ans, épousa Rébecca, fille de Bathuel, le Syrien de Mésopotamie, sœur de Laban. » Tous ces événements avaient été déjà racontés plus haut en détail, XXI, XXIV. Ce résumé n'est pas conforme à nos habitudes et à nos procédés littéraires, mais il n'en est pas moins très caractéristique, il sert tout à la fois de transition et d'avertissement, pour indiquer le passage d'un sujet à un autre et le commencement d'une nouvelle section.

Voici quel est le contenu des dix sections.

Après le préambule de la création des six jours, l'auteur raconte :

**1° *La génération du ciel et de la terre*, II, 4-IV, 26, c'est-à-dire l'his-**

toire primordiale de tous les êtres terrestres et de l'homme lui-même, le commencement de l'histoire du monde, le paradis terrestre, la chute d'Adam et sa descendance dans la ligne de Caïn, jusqu'à la septième génération.

2° *Le livre des générations d'Adam*, v-vi, 8, nous fait connaître la descendance d'Adam dans la ligne bénie de Seth et comprend dix générations, jusqu'à Noé, c'est-à-dire l'histoire antédiluvienne des enfants de Dieu.

3° *Les générations de Noé*, vi, 9-ix, 29, forment une section à part, à cause de l'importance de ce patriarche qui est comme le second père de l'humanité et au nom duquel se rattache l'histoire du déluge.

4° *Les générations des enfants de Noé*, x-xi, 9, tiges de tous les peuples de la terre, méritent une division particulière, qui est la célèbre *Table ethnographique* de la Genèse, laquelle est comme le point de départ et le principe de toutes les histoires particulières.

5° A partir de là, la Bible cesse d'être l'histoire générale de l'humanité pour devenir d'abord l'histoire de la famille de Sem, puis, en se restreignant de plus en plus, de la famille d'Abraham, et enfin seulement de l'unique famille de Jacob. La 5e section, xi, 10-26, énumère brièvement les *générations de Sem*, en s'attachant exclusivement à la ligne principale, les autres lignes accessoires ayant été mentionnées dans la section précédente. L'objet de cette partie, qui, pour les premières générations, n'est qu'une répétition, est de nous montrer que l'histoire se circonscrit et abandonne toutes les lignes généalogiques collatérales. La famille de Sem se perpétue jusqu'au jour où sa mission divine va être manifestée.

6° *Les générations de Tharé*, xi, 27-xxv, 11, commencent à nous faire entrer dans le vif de l'histoire du peuple de Dieu, tout en donnant lieu à de nouvelles éliminations, celles des frères d'Abraham et de leur postérité, dont la vie nous est cependant racontée autant qu'il est nécessaire pour comprendre la suite des événements postérieurs ; mais la plus large place est donnée, comme il convient, à Abraham. Cette période est une période de pérégrinations dont l'objectif bien déterminé est le pays de Chanaan où se rend le patriarche.

7° *Les générations d'Ismaël*, xxv, 12-18, sont données brièvement avant celles d'Isaac, selon la règle constante de l'auteur de la Genèse, qui, comme nous l'avons mentionné plus haut, énumère tou-

jours la postérité des personnages dont elle a parlé, mais en faisant précéder par la généalogie des branches secondaires la généalogie de la branche principale.

8° *Les générations d'Isaac*, l'héritier des promesses divines faites à Abraham, commencent aussitôt que Moïse en a fini avec Ismaël, le rejeton secondaire, xxv, 19-xxxv. Elles contiennent en même temps l'histoire de ses deux enfants, Jacob et Ésaü, jusqu'au moment où Isaac meurt et où Jacob devient ainsi le chef de la famille. Cette section est l'histoire d'un premier séjour en Palestine.

9° Avant de passer à l'histoire de Jacob, le personnage principal, Moïse, conformément à la règle qu'il suit sans exception, nous fait connaître les *générations d'Ésaü*, xxxvi. Il les poursuit assez loin et probablement jusqu'à son époque, cf. Nom., xx, 14 et suivants, ce qui nous prouve que l'intention de Moïse, en nous fournissant tous ces détails, était de planter en quelque sorte des jalons et d'éclairer à l'avance la suite du récit du Pentateuque.

10° *Les générations de Jacob,* xxxvii-l, terminent le livre de la Genèse. Moïse raconte dans cette dernière section l'établissement des Israélites en Egypte. Elle s'ouvre par le récit de l'événement dont se servit la Providence pour amener en Egypte Joseph, qui devait y attirer plus tard son père et ses frères, et elle se termine par la mort de Jacob et de Joseph, qui y laissent leur postérité.

« La Genèse [a donc] été rédigée sur un plan d'une entière régularité, elle est en réalité un grand tableau généalogique accompagné d'un texte explicatif, un tableau généalogique où les événements de l'histoire primitive et de l'histoire patriarcale viennent s'intercaler dans les intervalles de la ligne principale ou des lignes secondaires, selon les personnages qui y jouent un rôle prépondérant, et dans lequel les faits ainsi distribués reçoivent un développement proportionné à leur importance dans l'ensemble. En un mot, dans le premier livre de Moïse, la généalogie est le cadre de l'histoire. » (Emm. Cosquin.)

### § III. L'Exode.

L'Exode nous montre Israël, devenu un peuple en Egypte, opprimé par les Pharaons du pays et affranchi de leur joug par l'envoyé de Dieu, Moïse, au moyen des plus éclatants miracles; la promulgation de la loi sur le Sinaï et la construction du tabernacle.

L'Exode se divise en trois parties : 1° les événements qui précèdent et préparent la sortie d'Egypte; 2° la sortie d'Egypte jusqu'à

l'arrivée au Sinaï ; 3° la législation du mont Sinaï et la construction du tabernacle.

Ire partie, I-XII, 36. Événements qui précèdent la sortie d'Egypte. — Cette partie se subdivise ainsi : 1° Tableau de l'oppression d'Israël, I. — 2° Histoire des quarante premières années de la vie de Moïse, II. — 3° Vocation de Moïse et son retour en Egypte, III-IV. — 4° Vaines tentatives auprès du Pharaon pour obtenir l'affranchissement d'Israël, V-VI. — 5° Description des neuf premières plaies qui laissent le Pharaon endurci, VII-X. — 6° Annonce de la dixième plaie, institution de la Pâque, mort des premiers-nés, départ précipité d'Israël, XI-XII, 36.

IIe partie, XII, 37-XVIII. Sortie d'Egypte. — Elle contient quatre subdivisions : — 1° Premiers campements des Hébreux ; prescriptions pour la Pâque ; sanctification des premiers-nés ; apparition de la colonne de nuée, XII, 37-XIII. — 2° Passage de la mer Rouge, XIV-XV, 21. — 3° Voyage des Israélites et premières stations dans le désert ; les cailles, la manne, l'eau miraculeuse, XV, 22-XVII, 7. — 4° Victoire remportée sur les Amalécites ; visite de Jéthro, XVII, 8-XVIII.

IIIe partie, XIX-XL. Promulgation de la loi sur le mont Sinaï et construction du Tabernacle. — Elle renferme quatre subdivisions : — 1° Conclusion de l'alliance entre Dieu et les Hébreux ; arrivée au Sinaï et préparatifs pour la promulgation de la loi, XIX-XX ; premières lois, XXI-XXIII, 19 ; avertissements sur l'entrée dans la terre de Chanaan, XXIII, 20-XXIV, 11. — 2° Prescriptions concernant la construction de l'arche d'alliance et du Tabernacle, XXIV, 12-XXXI, 18. — 3° Digression historique amenée par un événement qui se produisit alors, la défection du peuple et l'adoration du veau d'or, XXXII-XXXIV. — 4° Construction du Tabernacle, XXXV-XL.

### § IV. Le Lévitique.

Le Lévitique contient les lois qui se rapportent à l'exercice du culte en général et en particulier.

On peut distinguer trois parties dans ce livre. L'Exode a déterminé le lieu où seraient offerts les sacrifices et tout ce qui s'y rapporte extérieurement ; le Lévitique règle maintenant : 1° ce qui regarde les sacrifices ; 2° les impuretés légales ; 3° le Sabbat et les fêtes.

Ire Partie, I-XI. Des sacrifices. — 1° Espèces, but, rites des sacrifices, I-VII. — 2° De la consécration des prêtres. Punition des enfants

d'Aaron qui ont violé les prescriptions concernant le culte divin, VIII-X. — 3° Des victimes des sacrifices ou des animaux purs et impurs, XI.

II° Partie, XII-XXII. Puretés et impuretés légales. — 1° Relevailles, XII. — 2° Lépreux, XIII-XIV. — 3° Impuretés involontaires, XV. — 4° Entrée du grand prêtre dans le sanctuaire; bouc émissaire; fête de l'expiation, XVI. — 5° Règles pour l'immolation des victimes: défense de manger le sang et la chair des animaux non égorgés, XVII. — 6° Prescriptions contenant le mariage, XVIII. — 7° Préceptes moraux et religieux divers, XIX-XX. — 8° De la sainteté des prêtres, XXI-XXII.

III° Partie, XXIII-XXVII. Sabbat et fêtes. — 1° Le sabbat et les grandes fêtes de l'année, XXIII-XXVI. — 2° Des vœux et des dîmes, XXVII.

### § V. Les Nombres.

Les Nombres se relient étroitement au Lévitique, dont ils sont une suite, comme le Lévitique lui-même est la continuation non interrompue de l'Exode. Ils racontent l'histoire du peuple hébreu depuis le départ du Sinaï, la seconde année après la sortie d'Egypte, jusqu'à la quarantième année; ils ne nous font pas connaître en détail cette période, mais en énumèrent seulement les événements principaux: les révoltes successives des Israélites et la punition qui en fut la conséquence, les lois et ordonnances promulguées dans cet intervalle, et la conquête de la Palestine située à l'est du Jourdain.

On peut y distinguer trois parties: 1° préparation au départ du mont Sinaï, I-X; 2° révoltes du peuple dans le désert et faits saillants jusqu'au commencement de la quarantième année après la sortie d'Egypte, XI-XIX; 3° événements accomplis et lois portées pendant les dix premiers mois de la quarantième année de l'Exode, XX-XXXVI.

I^re^ Partie, I-X. Préparatifs pour le départ du mont Sinaï. — 1° Recensement du peuple, ordre de campement, I-II. — 2° Recensement des Lévites, III-IV. — 3° Lois particulières, V-VI. — 4° Présents des chefs de tribu au Tabernacle, VII. — 5° Consécration des Lévites, VIII. — 6° Célébration de la Pâque au Sinaï, IX, 1-14. — 7° La colonne de feu et de fumée, les trompettes pour la mise en marche, IX, 15-X, 10. — 8° Départ du Sinaï, X, 11-36.

II° Partie, XI-XIX. Chutes et révoltes du peuple dans le désert. — 1° Révoltes à Thabeérah; partie du camp incendiée; cailles et Sépulcres de concupiscence, XI. — 2° Murmures de Marie et d'Aaron contre

Moïse; châtiment de Marie, XII. — 3° Envoi des espions dans la terre de Chanaan, sédition à leur retour, XIII-XIV. — 4° Lois diverses, XV. — 5° Révolte de Dathan, Coré et Abiron, XVI-XVII. — 6° Prescriptions diverses, XVIII-XIX.

IIIe Partie, XX-XXXVI. Evénements accomplis et lois portées pendant les dix premiers mois de la quarantième année de l'Exode. — 1° Arrivée dans le désert de Sin; mort de Marie, d'Aaron, etc., XX. — 2° Victoire remportée sur le roi chananéen Arad; les serpents de feu; victoire sur Og et Séhon, XXI. — 3° Balaam et ses prophéties, XXII-XXIV. — 4° Idolâtrie des Israélites, leur châtiment, XXV. — 5° Nouveau recensement du peuple pour le partage de la Terre Promise; filles de Salphaad; Josué désigné comme successeur de Moïse, XXVI-XXVII. — 6° Fêtes et vœux, XXVIII-XXX. — 7° Victoire sur les Madianites, XXXI. — 8° Etablissement de Ruben, de Gad et de la demi-tribu de Manassé, au delà du Jourdain, XXXII. — 9° Campements des Israélites; limites de la Terre Promise, XXXIII-XXXIV. — 10° Villes lévitiques, villes de refuge, XXXV. — 11° Prescriptions pour le mariage des héritières, XXXVI.

### § VI. Le Deutéronome.

Le Deutéronome forme un tout complet. Il ne se rattache pas étroitement aux Nombres, comme les Nombres au Lévitique, et le Lévitique à l'Exode; ses divisions sont plus marquées que dans ces trois derniers livres. Il se distingue aussi des autres parties du Pentateuque en ce qu'il se compose principalement, non de récits, mais de discours prononcés dans les plaines de Moab, vis-à-vis de Jéricho, le onzième mois de la quarantième année de l'Exode. Ces discours sont au nombre de trois, en ne tenant pas compte de l'interruption, XXIX, 1 (Hébreu, XXVIII, 69). Ils sont précédés d'un titre, I, 1-5, et suivis d'une conclusion historique, XXXI-XXXIV.

Ier Discours. Il sert d'introduction au Deutéronome, I, 6-IV, 43. Le législateur fait d'abord un abrégé historique des événements qui se sont passés depuis que la loi a été donnée sur le mont Sinaï, I, 6-III, puis une exhortation pressante à l'observation de la loi, IV, 1-43.

IIe Discours. C'est la partie principale du livre, V-XXVI. Il résume surtout la loi mosaïque, dans ses points fondamentaux. Moïse le commence en rappelant la loi et spécialement le décalogue, V-VI, 3. Il développe ensuite sa pensée.

1° Dans une première partie, VI, 4-XI, il rappelle aux Hébreux les

motifs qu'ils ont d'être fidèles à Dieu. Jéhovah est le seul vrai Dieu, le seul objet digne de leur amour et de leur respect, VI, 4-25. Ils doivent donc extirper le culte des idoles dans le pays de Chanaan, VII, par reconnaissance pour les bienfaits de Dieu, VIII, qui sont tout à fait gratuits de sa part, IX-X, 11. Malédiction contre les infidèles, X, 12-XI, 32.

2° La seconde partie du discours, XII-XXVI, résume la législation mosaïque : — 1° Droit religieux : Unité de culte, XII-XIII ; prohibition des usages païens; défense de se nourrir de viandes impures; payement de la dîme, XIV; année sabbatique; rachat des premiers-nés, XV; les trois principales fêtes de l'année, XVI, 1-17. — 2° Droit public; droit personnel : Ordonnances pour déraciner l'idolâtrie; pouvoir judiciaire des prêtres; du choix d'un roi, XVI, 18-XVII. Droits et devoirs des prêtres et des prophètes, XVIII. — Droit réel : Immunité des villes de refuge; des bornes; des témoins. XIX. — Droit de guerre; exemption du service militaire; traitement des ennemis, XX; expiation d'un meurtre dont l'auteur est inconnu ; traitement des femmes prises à la guerre, XXI, 1-14. — 3° Droit privé : droit d'aînesse ; devoirs envers les enfants, XXI, 15-23; des objets perdus et trouvés; des vêtements; des nids d'oiseaux; de la construction des maisons; du mélange des semences et des étoffes, XXII, 1-12; des vierges. XXII, 13-30; lois diverses, entre autres sur l'usure, les vœux, etc., XXIII; du divorce; des pauvres; des étrangers, XXIV; la flagellation; le lévirat; poids, mesures, etc., XXV; offrandes des premiers-nés et de la dîme, XXVI, 1-15. — Péroraison : exhortation à l'observance inviolable de toutes ces prescriptions, XXVI, 16-19.

III° Discours, sans titre, XXVII-XXX. — Le discours final comprend trois parties. — 1° Engagement que devra prendre le peuple, après avoir conquis la Terre Promise, sur le mont Hébal et le mont Garizim, d'être fidèle à la loi, XXVII. — 2° Bénédictions promises à l'obéissance; menaces contre l'infidélité, XXVIII. — 3° Exhortations pressantes à l'observation de la loi, XXIX-XXX.

Conclusion historique, XXXI-XXXIV. — 1° Moïse désigne Josué comme son successeur. Avis divers, entre autres, ordre de lire la loi pendant l'année sabbatique et de la conserver dans l'arche. XXXI. — 2° Cantique de Moïse, XXXII. — 3° Bénédiction des tribus d'Israël, XXXIII. — 4° Mort et deuil de Moïse, XXXIV.

## II.

### DE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

Les Juifs et les chrétiens ont toujours cru que Moïse, le libérateur et le législateur des Hébreux, était l'auteur des cinq livres du Pentateuque. Ce fait historique est prouvé par le témoignage de ce livre lui-même. Dans l'Exode, XVII, 14, Dieu commande à Moïse d'écrire non pas dans *un* livre, mais dans *le* livre, comme le porte le texte hébreu, le récit de la bataille contre les Amalécites, ce qui suppose l'existence d'un livre dans lequel étaient consignés les événements concernant l'histoire d'Israël. Le ch. XXIV, 4, de l'Exode. dit expressément : « Moïse écrivit tous les discours du Seigneur. » Le ℣. 7 nomme en toutes lettres le *Séfer Berith* ou *Livre de l'alliance*, et Moïse le lit au peuple. Moïse avait donc écrit non seulement les lois, mais aussi les faits historiques. Le Deutéronome est plus explicite encore : « Moïse, y est-il dit, XXXI, 9, écrivit cette loi (*ha-thôrâh*) et la donna aux prêtres, fils de Lévi. » On a essayé, il est vrai, de restreindre au seul Deutéronome les passages tirés de ce livre, mais cette restriction est contraire à l'interprétation de tous les siècles. — Le récit de la mort de Moïse, Deut., XXXIV, qu'on reconnaît généralement être l'œuvre d'un écrivain postérieur, peut-être de Josué, et qui est placé à la fin du Pentateuque comme une sorte d'appendice, ne prouve nullement que Moïse n'a pas écrit ce qui précède.

Tous les livres postérieurs au Pentateuque confirment ce qu'il nous apprend lui-même sur son origine mosaïque. Toute l'Histoire Sainte présuppose le Pentateuque et les événements qui y sont racontés, l'origine chaldéenne de la race Israélite, le séjour en Egypte, l'Exode et la législation mosaïque. Le mont Sinaï, sur lequel la loi fut donnée au peuple de Dieu, est le berceau de sa nationalité.

Si plus tard, le souvenir du Sinaï s'éclipse devant celui de Sion, où Dieu habite, il n'est pas complètement oublié, car le prophète Elie va le visiter, et le mont Sion lui-même est, pour ainsi dire, un autre Sinaï :

> Le Seigneur est au milieu d'eux dans un sanctuaire, comme autrefois sur le Sinaï. (Ps. LXVII, 18.)

Et de même que Sion présuppose le Sinaï, toute l'histoire juive présuppose la législation du Sinaï.

Et ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans l'histoire de la législation hébraïque, ce qui en confirme l'antiquité et l'origine d'une manière frappante, c'est qu'elle n'est pas faite, comme les autres législations, à l'image du peuple qu'elle régit. Elle ne sort pas de lui, comme le fruit de l'arbre qui le porte, elle n'est pas l'expression de ses idées et de ses penchants, elle est, au contraire, en opposition absolue avec ses goûts et ses inclinations, et cependant il s'y soumet. Il est comme invinciblement porté à l'idolâtrie, il y tombe souvent, il n'y persiste jamais. Qui est-ce qui l'en retire et l'empêche de s'y perdre? La loi. Supprimez la loi, supprimez Moïse, supprimez le Pentateuque, et rien n'est intelligible dans son histoire.

Les *Psaumes* sont tout imprégnés de la loi de Moïse, ainsi que les livres sapientiaux. Les Psaumes descriptifs et historiques ne sont qu'un résumé des faits racontés par Moïse. Le Psautier est le Pentateuque mis en prières.

Tous les *prophètes* connaissent les livres de Moïse, et y puisent fréquemment. Enfin le Nouveau Testament confirme le témoignage de l'Ancien et Notre Seigneur lui-même cite Moïse comme l'auteur du Pentateuque.

Une preuve nouvelle et importante de l'origine mosaïque de ce livre nous est fournie par les monuments égyptiens. L'exactitude minutieuse du texte n'atteste pas seulement une connaissance parfaite de l'Egypte, mais la connaissance de l'Egypte telle qu'elle était sous les Ramsès, à l'époque de l'Exode. Ce qui est dit de l'état du pays, des principales villes de la frontière, de la composition de l'armée, est vrai de l'époque des Ramsès et non de l'époque des pharaons contemporains de Salomon et de ses successeurs. Or, une telle exactitude ne peut être le résultat d'une tradition qui se serait transmise à travers une durée de plusieurs siècles; elle nous reporte au temps de Moïse.

Le Deutéronome, en particulier, contient de nombreuses allusions aux usages de l'Egypte. Il interdit aux Hébreux, Deut., IV, 15-18, les œuvres de sculpture qu'on prodiguait dans l'empire des pharaons, de peur qu'elles ne les *séduisent* et ne les entraînent à l'idolâtrie. Il défend aussi au roi, quand il y en aura un en Israël, de ramener son peuple en Egypte, XVII, 16. Voilà, certes, une crainte qu'on ne peut avoir conçue que dans le désert, lorsque les Hébreux, naguère sortis de la vallée du Nil, et découragés par les privations qu'ils avaient à endurer, comme par les obstacles qu'ils rencontraient sur la route de la Terre Promise, étaient tentés de retourner dans la terre de

Gessen. Un certain nombre de passages rappellent les usages pharaoniques : — xx, 5, les chefs, *schoterim*, qui font penser par leur nom même aux scribes égyptiens et en remplissent les fonctions en temps de guerre ; — xxvii, 1-8, les pierres enduites de chaux dont on se sert pour écrire ; — xxv, 2, la bastonnade infligée pour certaines fautes de la même manière que nous la représentent les monuments égyptiens ; — xi, 10, les nombreux canaux dans lesquels on distribuait l'eau du Nil et que les auditeurs, auxquels l'orateur s'adresse, ont vu de leurs yeux ou connaissent par le récit de leurs pères ; — vii, 15, et xxviii, 60, les maladies dont les Hébreux ont souffert en Egypte, etc. Les nombreuses prescriptions du Pentateuque contre la lèpre prouvent qu'elles ont été portées en un temps proche de la sortie d'Egypte, parce que c'est surtout à cette époque que ce mal terrible a été fréquent parmi les Hébreux, Deut., vii, 15 (1).

Enfin l'authenticité du Pentateuque est confirmée par les archaïsmes et les locutions qui lui sont propres. Les livres de Moïse ont une couleur antique, qui est produite par des mots et des formes vieillis depuis, comme aussi par le caractère poétique de sa prose et la puissante originalité de sa poésie. Ces archaïsmes ne se rencontrent déjà plus dans le livre de Josué. Le Pentateuque ne contient d'ailleurs d'autres mots étrangers que des mots égyptiens. Tout nous prouve ainsi qu'il a été écrit au temps de l'exode et qu'il est l'œuvre de Moïse, comme l'a toujours enseigné la tradition juive et chrétienne (2).

(1) On peut voir le développement de cette preuve dans *La Bible et les découvertes modernes*, 5e édit., t. II, p. 519 et suiv.; 576 et suiv.

(2) Pour l'éclaircissement de certaines questions importantes, concernant le Pentateuque, voir les notes placées à la fin du volume